



| DÉLIBÉRATION 74-2026

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
*Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 1^{er} JUILLET 2026*

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	20
Absents	3
Procurations	3
Votants	23

Par suite d'une convocation en date du 22 juin 2026 (22/06/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **mercredi 1^{er} juillet 2026 (01/07/2026) à dix-huit heures trente (18h30)**, sous la présidence de Madame Valérie DILLON, Maire.

Présents (20) : DILLON Valérie, ALIBERT Pierre, ROUCH EYCHENNE Mylène, DARIO Cédric, VIVANCOS Nelly, VALETTE Vincent, LOPEZ Sabine, BENALI Nourredine, QUILLIEN Nicole, FITE Christian, FOUBERT Philippe, SALBY Marina, CAUBET Sébastien, MONFERRAN Sébastien, ORTIZ THALAMAS Jeanne-Marie, MONTAGNE Médéric, CAUX Xavier, GIROUSSE Laurent, CHARRASSE Evelyne, COUTHIER Dominique.

Excusés avec procuration (3) : BARBIER Nathalie (procuration ALIBERT Pierre), SALBY Marina (procuration VALETTE Vincent), VILLARD Patricia (procuration LOPEZ Sabine).

Absents (0) :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Nicole QUILLIEN est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Modification du plan de financement et demande de subventions pour les travaux de dévégétalisation de la Porte d'Aval

Madame le Maire explique que des travaux de dévégétalisation et d'entretien sont nécessaires, chaque année, sur la Porte d'Aval.

Suite à une demande de subvention voté lors du conseil du 09 mars 2026, la DRAC a informé la commune de Mirepoix qu'elle ne pourrait subvention la commune que pour un minima de 1000 € et non 840€ comme indiqué dans le plan de financement.

En conséquence, Madame le Maire propose d'actualiser le plan de financement et de revoir le coût prévisionnel des travaux en rajoutant une intervention de rejointement des pierres. Le coût prévisionnel des travaux passera de 2 100 € à 2 650 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20260701-7402026-DE

PLAN DE FINANCEMENT Travaux de strict entretien et de dévégétalisation de la Porte d'Aval				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût des travaux	2 650 €	Etat - DRAC	1060 €	40 %
		Région Occitanie	397,50€	15 %
		Département de l'Ariège	525 €	20 %
		Autofinancement commune	667,50 €	25 %
TOTAL	2 650 €	TOTAL	2 650 €	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Mme. Le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la modification du plan de financement et demande de subventions pour les travaux de dévégétalisation de la Porte d'Aval
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

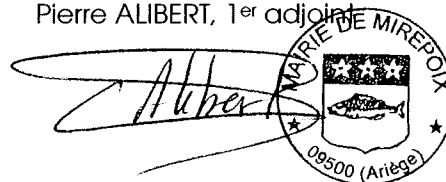
Le secrétaire de séance



Nicole GUILLIEN

Pour le Maire,

Pierre ALIBERT, 1^{er} adjoint



REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20260701-7402026-DE